

## Commune de BRIENNON

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **05-06**

du **1<sup>er</sup> février 2006**

mis à jour le **2 mai 2011 par arrêté  
152-DDPP-2011**

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>approuvé</b>	date <b>10 juin 1998</b>	aléa <b>Inondation de la Loire</b>
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

**PPRi de la Loire**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255  
(à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011)

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone <b>5</b> <input type="checkbox"/>	Moyenne zone <b>4</b> <input type="checkbox"/>	Modérée zone <b>3</b> <input type="checkbox"/>	Faible zone <b>2</b> <input checked="" type="checkbox"/>	Très faible Zone <b>1</b> <input type="checkbox"/>
--	--	--	--	--

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**PPRi de la Loire : Carte de zonage réglementaire**

**Sismicité : Zonage réglementaire de la région Rhône-Alpes**

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »